



Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 1

Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Céline Doneaux, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Christelle Paget, Fabien Cogno, Benoît Juliat, Caroline Fructuoso, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet, Cédric Brevet, Stella Cordenod

Absents : Natacha Akyurek, Anaïs Batteur

Absents Excusés : Pierre-Arnaud Noiret, Julien Frety,

Pouvoirs : De Pierre-Arnaud Noiret à Sylvain Damezin

Secrétaire de séance : Caroline Fructuoso

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 19 MARS 2024

Le procès-verbal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

● ORDRE DU JOUR DU 3 AVRIL 2024

- Approbation du Compte Administratif et du compte de Gestion 2023 de la commune et de la boulangerie
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – BA Boulangerie
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Indemnités élus
- Choix architecte projet école
- Choix entreprise(s) programme voirie 2024
- Choix entreprise(s) carrelage foot
- Autorisation pour les demandes de subventions
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

16- 2024 Approbation comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2023 COMMUNE BA BOULANGERIE

Le maire Gaëtan Fauvain s'étant retiré de la salle au moment du vote du compte administratif.

Le conseil municipal

Réuni sous la présidence de Mr Anthony Laidet, adjoint, délibérant sur les comptes administratifs 2023 dressés par Monsieur le maire, Gaëtan Fauvain, et comptes de gestion, dressés par le comptable de la collectivité, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		293 586.52		261 971.66		555 558.18
Opération de l'exercice	766 754.92	620 777.10	1 067 865.47	1 278 378.08	1 834 620.39	2 455 397.49
Part affectée à l'investissement			130 913.48		130 913.48	
TOTAUX	766 754.92	914 363.62	1 198 778.95	1 540 349.74	1 965 533.87	2 454 713.36
Résultat de clôture		147 608.70		341 570.79		489 179.49
Restes à réaliser	792 210.00	306 782.00			792 210.00	306 782.00

Totaux cumulés	792 210.00	454 390.70		341 570.79	792 210.00	795 961.49
Résultats définitifs	337 819.30			341 570.79		3 751.49

Budget annexe boulangerie :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	11 079.94			11 548.32	11 079.94	11 548.32
Opération de l'exercice		11 079.94	2 250.00	8 549.76	2 250.00	19 629.70
Part affectée à l'investissement			11 079.94		11 079.94	
TOTAUX	11 079.94	11 079.94	13 329.94	20 098.08	24 409.88	31 178.02
Résultat de clôture	0.00	0.00		6 768.14		6 768.14
Totaux cumulés	0.00	0.00		6 768.14		6 768.14
Résultats définitifs	0.00	0.00		6 768.14		6 768.14

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Approuve l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen ainsi que les comptes de gestion de la commune et budget annexe pour l'année 2023.

★ ★ ★ ★ ★

17- 2024 Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2023 – COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	AFFECTATION C1068 DE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	293 586.52 €		- 145 977.82 €	147 608.70 €	792 210,00 € 306 782,00 €	- 485 428.00 €	- 337 819.30 €
FONCT	261 971.66 €	130 913.48 €	210 512.61 €	341 570.79 €			341 570.79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	341 570.79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	337 819.30 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 751.49 €
Total affecté au c/ 1068 :	337 819.30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil après en avoir délibéré,
Approuve l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

★ ★ ★ ★ ★

18 - 2024 Affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2023 – BOULANGERIE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	AFFECTATION C1068 DE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	11 079.94 €		11 079.94 €	0 €			0 €
FONCT	11 548.32 €	11 079.94 €	6 299.76 €	6 768.14 €			6 768.14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	11 548.32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal (budget boulangerie clôturé au 31/12/2023	6 768.14 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil après en avoir délibéré,

Approuve l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

★★★★★

19- 2024 Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2024 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Monsieur le maire propose de reconduire les taux du foncier bâti et non bâti de 2023 sur l'année 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les taux pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Base d'imposition Prévisionnelle 2024	Taux 2024	Produit
TFPB (foncier bâti)	1 132 000.00	27.90 %	315 828.00
TFPNB (foncier non bâti)	128 000.00	40.98 %	52 454.00
TH (taxe d'habitation)	99 300.00	12.09 %	12 005.00
Totaux			380 287.00

★★★★★

20- 2024 Vote du budget primitif 2024 – Commune

Monsieur le maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 qui se traduit ainsi :

Budget principal

Fonctionnement : dépenses	1 223 144.00
Fonctionnement : recettes	1 223 144.00
Investissement : dépenses	1 959 449.00
Investissement : recettes	1 959 449.00
Dépenses (fonctionnement et investissement)	3 182 593.00
Recettes (fonctionnement et investissement)	3 182 593.00

A l'unanimité des membres présents et représentés, les conseillers votent le budget primitif 2024.

★ ★ ★ ★ ★

21- 2024 Indemnités des élus : Maire – Adjoint au Maire (tableau en annexe) annule et remplace la délibération 20-2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20-2022 concernant les indemnités des élus voté lors des élections de mars 2022. Il explique que pour des raisons budgétaires, les indemnités des élus seront modifiées à compter **du 1^{er} Mai 2024**.

Il rappelle les articles suivants :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R2123-23 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,

Considérant que la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne compte 1638 habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix « pour » 4 abstentions et 1 voix « contre » :

Article 1^{er} : Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire au taux de **47%**. (Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par l'article L-2123-23 du CGCT)

Article 2 : Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions aux cinq adjoints aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : **19.8 %**
- 2^{ème} adjoint : **17%**
- 3^{ème} adjoint : **11.38 %**
- 4^{ème} adjoint : **17 %**
- 5^{ème} adjoint : **17 %**

Article 3 : Dit que cette décision sera effective à compter du **1^{er} Mai 2024**.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre du budget communal.

Article 5 : Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L.2123-20-1 du CGCT.

★ ★ ★ ★ ★

22- 2024 Choix architecte pour le projet de rénovation des écoles maternelles et primaires

Monsieur Anthony Laidet, rappelle le projet de réaménagement de l'école actuelle.

La volonté de ce projet est de restructurer l'école en intégrant une rénovation thermique et une re disposition des espaces - toilettes, salle de pause, salle de motricité, salle de sieste, bureau de la directrice).

L'objectif est de faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie, d'améliorer les conditions de travail des agents et de développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.

Il informe que 4 cabinets d'architectes ont été consultés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Après concertation en commission travaux du 20 mars 2024, le cabinet « Bel Air Architectures » - 12 rue Charles Tardy – 01000 Bourg en Bresse, a été retenue pour un taux maximum de 8.8 % de l'estimation totale des travaux plus 1.3 % d'OPC, et deux missions de 4 400 € HT et 6 300 € HT.

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 324 - budget 2024, et qu'un appel d'offre sera lancé fin 2024 pour les entreprises de travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membre présents et représentés :

- Retient le cabinet « Bel Air Architectures » - 12 rue Charles Tardy – 01000 Bourg en Bresse, pour un taux maximum de 8.8 % de l'estimation totale des travaux plus 1.3 % d'OPC, et deux missions de 4 400 € HT et 6 300 € HT.
- Précise que cette opération est inscrite à l'opération 324 - budget 2024, et qu'un appel d'offre sera lancé fin 2024 pour les entreprises de travaux.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

★ ★ ★ ★ ★

23- 2024 Choix entreprises - programme voirie 2024

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle la décision budgétaire relative aux travaux de voirie 2024, principalement pour la réfection des voiries suivantes :

- Chemin de Barbarel ; Impasse des Tilleuls ; Impasse des Spires ; Chemin de la Graille et Chemin de Caillat.

Après mise en concurrence des sociétés « Berger TP », « SOCAFL », « TMF » et « Terrassement 347 », il est décidé de retenir les devis des entreprises suivantes :

- La société « SOCAFL » pour un montant de 6 400 HT, soit 7 680 TTC, pour la réalisation des travaux « Impasse des Tilleuls » et « Impasse des Spires ».
- La société « TMF », pour un montant de 9 875.40 HT, soit 11 850.48 TTC, pour la réalisation des travaux « Chemin de Barbarel » et « Chemin de la Graille ».
- La société « Terrassement 347 », pour un montant de 2 977.16 HT, soit 3 572.59 TTC, pour la réalisation de travaux « Chemin de Caillat ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** l'ensemble des devis présentés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à cette opération.

★ ★ ★ ★ ★

24- 2024 Choix entreprises – Carrelage du vestiaire foot

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle la rétrocession par la Communauté de Communes, du stade de foot et des voies, à la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, approuvée par délibération du 5 novembre 2018.

Il informe que la construction des vestiaires du stade, avait été réalisée par la Communauté de Communes.

Le sol du bâtiment étant en béton, et pour plus de facilité d'entretien des locaux, une pose de carrelage est souhaitable.

Après présentation des devis en commission travaux du 20 mars, mettant en concurrence les entreprises :

- SAS Bresse Déco Carrelage « 1375 Route de Pin – 01290 Laiz »
- AJOUX Mickaël « 57 Chemin des Curtallins - 01660 Méziériat »

L'entreprise AJOUX Mickaël « 57 Chemin des Curtallins - 01660 Méziériat », a été retenue pour effectuer ces travaux, pour un montant de 13 725.50 € HT soit 16 470.60 € TTC.

Il précise que ces travaux sont prévus à l'opération « 319 » du budget 2024 en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour » et 2 abstentions

- **Approuve** cette décision,
- **Retient** le devis de l'entreprise l'entreprise AJOUX Mickaël « 57 Chemin des Curtallins - 01660 Méziériat », pour effectuer ces travaux, pour un montant de 13 725.50 € HT soit 16 470.60 € TTC,
- **Dit** que ces travaux sont prévus à l'opération « 319 » du budget 2024.

25- 2024 Autorisations pour les demandes de subventions

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée les projets suivants :

- Création d'un mode doux sur la "Route de Valeins"
- Modernisation de la passerelle piétonne sur la Chalaronne
- Réhabilitation de logements communaux "Centre Bourg"
- Installation d'une réserve d'eau au Hameau de « Montpopier »
- Rénovation des locaux des écoles Maternelles et Primaires
- Rénovation de la Chapelle Saint Blaise
- Rénovation de l'Eglise
- Mise en accessibilité de l'Etang de Tallard

Il informe que tous ces projets sont susceptibles de bénéficier de subventions :

- Apprès de l'état au titre de la DETR ; de la DSIL et du Fonds Vert,
- Apprès du Département,
- Apprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Apprès de la Fondation du Crédit Agricole Centre Est,
- Apprès de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français,
- Apprès de la Fondation du patrimoine,
- Apprès d'autres organismes, non listés, susceptibles d'apporter un soutien pour la rénovation de l'Eglise et de la Chapelle Saint Blaise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** l'ensemble des opérations listées ci-dessus,
- **Approuve** les demandes de subventions appropriées à chacune de ces opérations,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

★ ★ ★ ★ ★

Information du maire :

- Tom Pizz a rendu les clés du local traiteur.

Tour de table des adjoints :

Nathalie Beaudet

- Rappel de la marche verte prévue ce samedi 6 avril. Rendez-vous à 8h30 sur le parking de la salle des fêtes.

Anthony Laidet

- Concernant la demande d'abris bus à « Montpopier », les familles doivent faire un courrier à la Région.
- Fibre optique : 90 % d'avancement. Son installation devrait être terminée courant avril.

Céline Doneaux


- La gazette va être distribuée avant le 12 avril.

Divers :

Modification des commissions de travail, suite à la démission de Lauriane Sorgue et de Natacha Akyureck.
Certaines délibérations devront être reprises à la prochaine séance de conseil municipal, dont la date n'est pas encore arrêtée.

La séance est levée à 22h30.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Caroline Fructuoso	